



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation tendue des assistants de régulation médicale (ARM)

Question écrite n° 8089

Texte de la question

Mme Katiana Levavasseur alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité d'augmenter significativement le nombre d'assistants de régulation médicale (ARM). De fait, la situation des ARM des SAMU-centre 15 est critique. Avec le « tout appel au 15 avant de se déplacer aux urgences », ces professionnels doivent faire face à une demande grandissante des appels de santé. Premiers interlocuteurs à répondre à des personnes généralement en situation de grand stress, ils sont chargés d'écouter, d'interroger et de récolter des informations importantes sur l'état des personnes en demande, avant de les orienter vers la bonne filière de soins. Ce sont les mêmes qui guident les gestes de secours et qui déclenchent les moyens les plus adaptés à la situation. Ils sont un rouage essentiel pour éviter d'encombrer les urgences et pour hiérarchiser les interventions. Or la pénurie de médecins urgentistes, de généralistes mais aussi les difficultés d'accès au soin dans les territoires ne font que faire solliciter un peu plus les régulations médicales. C'est particulièrement le cas dans l'Eure où, depuis plusieurs années, les ARM demandent plus de moyens pour ce service d'importance vitale, sans que de réels changements n'aient été constatés. La volonté, affichée en 2022, dans le cadre de « Ma santé pour tous », d'avoir sur tout le territoire un seul et unique numéro sur les plateformes santé, à travers le service d'accès au soin (SAS), ne peut se réaliser sans un effectif adapté. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'opérer une revalorisation de la profession, pierre angulaire des services d'accès aux soins. En effet, le statut actuel des ARM en catégorie administrative est bien loin de la réalité de cette profession. L'Association française des assistants de régulation médicale (AFARM) demande ainsi un changement statutaire et un passage en catégorie soignante. Également, elle souhaite la création d'une grille indiciaire dédiée aux ARM et une vraie reconnaissance des métiers de la régulation médicale. À l'écoute des demandes des ARM, Mme la députée souhaite donc savoir si le Gouvernement prévoit, dans de brefs délais, une meilleure reconnaissance statutaire et salariale de cette profession. En l'absence de cette reconnaissance, il sera difficile d'attirer suffisamment de candidats dans les écoles de formation et donc de répondre aux difficultés de recrutement de cette profession, ce qui mettrait en péril le nouveau modèle de prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : [Mme Katiana Levavasseur](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8089

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4392

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)